



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/11/13

Reçu en Préfecture le : 27/11/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 novembre 2013
D-2013/675

Aujourd'hui 18 novembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*Monsieur Josy REIFFERS (présent à partir de 16h30), Madame Elizabeth TOUTON (présente jusqu'à 18h20),
Madame Anne WALRYCK (présente jusqu'à 18h20)*

Excusés :

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Sylvie CAZES, Madame Béatrice DESAIGUES

**Attribution d'une subvention à l'association
Maison des Adolescents de la Gironde
(MDA 33). Adoption. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Maisons Départementales des Adolescents (MDA) sont des dispositifs créés sur le territoire français depuis 1999 afin de favoriser l'accès aux soins pour les adolescents en souffrance psychique et sociale.

Elles répondent au programme national de soutien lancé aux Maisons des Adolescents à l'issue de la Conférence de la famille du printemps 2004, consacrée à l'adolescence et ses préoccupations, exprimant la volonté d'une MDA dans chaque département, la nécessité d'une formation croisée destinée à l'ensemble des acteurs intervenants auprès des adolescents et l'importance de lieux de médiation et d'écoute pour les parents qui vivent une adolescence difficile de leur enfant.

Trois porteurs de projet, représentés par l'Association Rénovation, le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux et l'Union Départementale des Associations Familiales associés à trois financeurs, l'ARS, le Conseil général et la Ville de Bordeaux ont permis que soit créée, à Bordeaux, une Maison des Adolescents (MDA).

Gérée par l'Association Maison des Adolescents de la Gironde qui regroupe les trois porteurs, la MDA est logée dans un bâtiment particulièrement bien situé en centre-ville, au 5 rue Duffour Dubergier, 33000 Bordeaux, mis à disposition par la Ville de Bordeaux. La MDA versera un loyer à la Ville, compensé par une subvention d'un montant équivalent.

1 - Les objectifs de la MDA : accueillir, écouter, informer, accompagner l'orientation

La Maison des Adolescents 33, espace pluridisciplinaire et pluri partenarial, prend le temps d'accueillir, en tout anonymat, confidentialité, gratuité, les jeunes, le(s) parent(s), familles, en proposant une écoute bienveillante permettant ensuite d'accompagner l'orientation des personnes vers les services compétents, en fonction de l'évaluation de leur demande, des difficultés repérées et de leur situation globale.

2 - Son public : les jeunes de 11/25 ans, leur entourage proche et les professionnels accompagnants

La MDA 33 se propose d'accueillir les adolescents, seuls ou accompagnés, sur des plages horaires souples et adaptées du lundi au vendredi de 13h à 18h et le samedi une semaine sur deux de 13h à 17h à Bordeaux. L'accueil se fera avec un souci d'une approche individualisée et non standardisée.

La MDA sera là :

pour écouter et orienter mais aussi pour

prévenir les situations de « crise ».

Par ailleurs, elle mènera des actions collectives en organisant des ateliers thématiques, un « café des ados », des groupes de parole... en articulant avec les différents partenaires, notamment avec les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et les Espaces Santé Jeunes.

Pour les familles en quête de soutien, elle offrira un espace de médiation.

La mission de la MDA sera enfin d'impulser un fonctionnement en réseau des acteurs engagés auprès des adolescents et de leur famille pour consolider et sécuriser le parcours des adolescents et se constituer en lieu ressource pour les professionnels.

Plusieurs antennes seront ouvertes sur le territoire girondin dans un souci de proximité avec les jeunes et pour leur entourage proche :

- Bassin d'Arcachon,
- Haute Gironde,
- Libournais,
- Médoc,
- Sud Gironde.

L'équipe sera constituée de la manière suivante :

- une directrice,
- deux travailleurs sociaux,
- un infirmier,
- deux psychologues cliniciens,
- un médecin-psychiatre,
- et une secrétaire à mi-temps.

La MDA aura à sa disposition un local de 130 m² comprenant :

A l'entrée dans le hall :

- un accueil généraliste avec un secrétariat,
- un espace d'accueil réservé aux adolescents/jeunes adultes avec revues diverses,
- deux postes informatiques avec un accès internet pour les jeunes,
- un bureau pour les entretiens,
- un sanitaire accessible aux personnes en situation de handicap et un autre pour le personnel de la MDA,
- un petit local pour le rangement des fournitures.

Au Niveau « mezzanine » :

- un bureau pour les entretiens,
- un espace d'accueil pour le(s) parent(s), famille, entourage proche,
- un bureau (directrice) utilisé, si besoin, pour les entretiens.

Le loyer de ce local est estimé à 13 000 euros par an. En 2013, puisque la MDA occupe les locaux depuis le 24 juin 2013, il est de 6 500 euros. Il est proposé de verser à la MDA au titre de 2012 une subvention de 6500 euros

Cette dépense est prévue en DM2 sur l'opération P0730003 – compte 6574 – fonction 522.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention de 6 500 euros à l'association Maison des adolescents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 novembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA